



MISE À JOUR

Historique des différents travaux effectués et résumé des rapports d'expertise qui ont eu lieu depuis 2011



Table des matières

Introduction et mise en contexte	2
Inspection et rapport d'expertise de la firme Renée Tremblay Architecte 2011	4
Offre de service Consultant S.M Inc.2012	4
Réfection de la toiture du gymnase (Toiture Saint-Boniface) 2013	5
Rapport des Architectes Jacques & Gervais 2013	5
Réfection de la toiture en membrane 2013.....	7
Constat d'un dégât d'eau 2021	7
Rapports GESFOR, Poirier, Pinchin 2021.....	7
Les différentes étapes du plan d'action effectuées 2021-2022	9
Rapport de <i>Renée Tremblay Architecte</i> : état du bâtiment existant de l'hôtel de ville 2022..	10
Rencontre d'information à l'église : Expertise et étude de faisabilité 2022	11
Résolution du choix du scénario retenu par le conseil municipal 7 novembre 2022	11
Les différentes étapes du plan d'action 2023.....	12
Conclusion	14
Relevé photographique 2011-2023.....	14



Introduction et mise en contexte

À la suite de l'article paru dans [le Nouvelliste en date du 12 avril 2023](#), qui relate la gestion du dossier de l'Hôtel de Ville concernant la décision d'évacuer le bâtiment et des facteurs de risques pouvant mener à des problèmes de santé l'administration municipale tient à faire une mise au point des différents éléments relatés dans cet article ainsi qu'un résumé des différentes étapes effectuées et à venir.

Les responsables de l'accès à l'information ont décidé de rendre public l'ensemble des rapports afin d'établir les faits concernant leur décision en date du mois de décembre 2021, c'est-à-dire de relocaliser rapidement les employés à l'intérieur du Pavillon Gilles-Bellemare. Il importe de mentionner que la Municipalité déroge à sa procédure concernant l'accès à des documents de nature confidentiels de moins de dix ans. Cette démarche est motivée par le fait que des éléments du rapport du *Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin* ont été divulgués dans les médias dans un article qui laisse place à l'interprétation tout en remettant en question les différentes décisions qui ont été prises dans ce dossier.

La majorité du conseil municipal est toujours d'avis que c'était une bonne décision. Les différents conseillers en accord avec cette décision persistent à croire qu'ils ont agi avec diligence, de façon responsable et préventive. La majorité des élus tiennent à préciser que quelques employés municipaux ainsi que de nombreux bénévoles qui étaient présents quotidiennement avaient des conditions de santé particulières et que le fait de les exposer plus longtemps pouvait entraîner des conséquences sérieuses sur leur santé et leur sécurité. Il devenait impératif d'agir rapidement.

Avec les différents rapports accablants des années précédentes qui faisait état des problèmes de structure, il était urgent d'agir avant qu'une situation déplorable se produise et qu'un effondrement de la structure risque de mettre en danger la sécurité des personnes. Voici différentes constatations qui ont été relatées depuis le début de cette gestion de crise :

- Présence de particules fongiques aéroportées (*Clodosporium* sp, *Aspergillus*, *Penicillium*, etc.);
- Présence d'amiante dans l'entretoit;
- Présence de moisissure à l'étage et au rez-de-chaussée;
- Présence de moisissure au niveau du vide sanitaire;
- Affaissement du plancher au-dessus du vide sanitaire (salle du conseil);
- Affaissement du plancher au 2^e étage.

Suivant les problématiques constatées à la structure, jumelées à la formation de pourriture et aux moisissures cumulées au fil des années, l'équipe de direction et le conseil municipal ont pris la décision de mettre en place un plan d'action afin de s'assurer que l'environnement de travail de nos employés et des utilisateurs soit sécuritaire et sans risque pour la santé.



La fermeture temporaire du bâtiment de l'hôtel de ville entraîne toujours de nombreux défis pour l'administration, ses employés ainsi que les différents organismes bénévoles qui utilisaient quotidiennement les locaux du bâtiment. Il va sans dire que le choix du Pavillon Gilles-Bellemare fut déchirant pour le conseil, les employés, les bénévoles et les citoyens.

À l'époque, le conseil a dû prendre une décision basée surtout sur l'évaluation des coûts d'un tel réaménagement, la rapidité d'exécution du déménagement, la durée anticipée des travaux ainsi que les différentes contraintes et enjeux avec lesquels une administration municipale doit composer au quotidien (sécurité, contraintes informatiques, efficience de la gestion des ressources humaines, accès aux citoyens, etc.).

Ces choix se révèlent encore aujourd'hui pertinents avec le contexte économique que l'on connaît, la disponibilité des matériaux, le manque de main-d'œuvre et par une augmentation générale des coûts d'opération d'une municipalité. Il s'agit d'un des plus importants dossiers de l'histoire de la municipalité de Saint-Boniface. Il faut donc s'en remettre à l'avis de professionnels.

Depuis la pandémie et surtout depuis cette situation particulière concernant le bâtiment de l'hôtel de ville, notre équipe travaille dans un contexte particulier et sous tension, mais vous pouvez être certains que l'ensemble de nos employés agissent dans le meilleur intérêt des citoyens de Saint-Boniface, au meilleur de leur connaissance et de leurs compétences.

Pour suivre l'ensemble de ce dossier, notre équipe a préparé un résumé ainsi qu'une mise en contexte des divers éléments qui ont influencé la décision du Conseil municipal.

Vous retrouverez plus bas l'historique des différentes interventions ayant rapport au bâtiment de l'hôtel de ville ainsi que les résumés des rapports. De plus, dans un souci de transparence, nous avons rendu disponibles les rapports complets sur le site Web de la Municipalité.



Inspection et rapport d'expertise de la firme Renée Tremblay Architecte 2011

Février 2011

Une inspection a eu lieu pour vérifier l'entretoit du bâtiment par *Renée Tremblay Architecte et Consultant SB* (Stéphane Bergeron, gestionnaire de projet).

Avril 2011

Problématique d'infiltration d'eau

Un rapport d'expertise de Renée Tremblay Architecte (avril 2011, p.4) présente les causes :

Toiture, observations :

- Condensation importante au niveau du toit;
- Absence de pare-vapeur;
- Isolation insuffisante;
- Présence importante de givre dans l'entretoit.

Toiture, recommandations :

- Sceller le pare-vapeur;
- Augmenter la résistance thermique de l'isolant;
- Revoir la ventilation du toit;
- Réfection de la toiture.

Toiture, correctif apporté à l'époque :

- Aucun correctif connu.

Estimation sommaire d'avant-projet :

- Sommaire des coûts anticipés en 2011 : + ou – 125 400\$ (voir rapport p.6)

[Offre de service Consultant S.M Inc.2012](#)

Octobre 2012

Étude de faisabilité pour le remplacement d'une partie de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville effectué par la firme de *consultants S.M. Inc.* (octobre 2012)

Estimation sommaire des coûts de structure en 2012 : entre 105 840\$ à 115 260\$.

Conclusions et recommandations

Remplacement complet de la toiture du bâtiment. Le remplacement permettra de prolonger la durée de vie du bâtiment et de le rendre plus sécuritaire.



Réfection de la toiture du gymnase (Toiture Saint-Boniface) 2013

Avril 2013

Sommaire des coûts : 38739,90\$

Rapport des Architectes Jacques & Gervais 2013

Juillet 2013

Étude de faisabilité, mise à niveau des aménagements (sécurité/vétusté).

Le rapport des *Architectes Jacques & Gervais* (juillet 2013, p. 4 à p.8) pose les constats suivants :

« Le bâtiment est vieillissant, plusieurs zones n'ont pas été rénovées. Certains problèmes d'enveloppe du bâtiment ont été corrigés (façade principale, réfection de la maçonnerie), mais d'autres demeurent **urgents** (toiture, vide technique). »

Toiture, observations :

- Problématique majeure d'infiltration d'eau;
- Problématique majeure de condensation;
- Manque d'isolation;
- Humidité importante dans le vide sanitaire (mal drainé, pas ventilé, ni chauffé);

Toiture, recommandations:

- Les toitures existantes sont donc à refaire en entier (pentes, l'aération de l'entretoit, pertes de chaleurs et humidité du plafond);
- Couronnement de la cheminée existante à refaire et maçonnerie du sommet de la cheminée à refaire.

Salubrité, observations (p.5) :

- Vide sanitaire en dessous de la salle du conseil: on note que l'humidité y est très importante. Les fondations sont assises directement sur le roc et l'eau de ruissellement s'infiltré sous les fondations (des traces de moisissures blanchâtres sont observables). La municipalité fait d'ailleurs mention d'une humidité permanente causant un inconfort notable dans certaines pièces situées au rez-de-chaussée ;

Salubrité, recommandations :

- Pour le vide technique, des travaux de drainage sont à entreprendre soit par l'extérieur, soit par l'intérieur de l'édifice. Les fondations devront être imperméabilisées à la jonction avec le roc, un drain français pourrait être installé du côté intérieur du bâtiment pour récolter l'eau de ruissellement;



- Le sol du vide technique devra être excavé en partie et remplacé par un pare-vapeur recouvert de sable, d'un lit de pierre nette et d'une dalle de propreté en béton coulé. Le vide technique devra être ventilé, déshumidifié et chauffé adéquatement;
- Un mandat d'analyse de qualité de l'air devra être conclu avec une firme spécialisée pour confirmer si des moisissures nocives sont présentes dans le bâtiment et définir les protocoles d'intervention et de décontamination le cas échéant;
- Conséquemment, les parois des murs, structures et autres composantes du vide technique devraient être nettoyées de toute trace de moisissure;

Salubrité, correctif apporté à l'époque :

- Aucun correctif connu.

Sécurité, observations :

- Absence de séparation coupe-feu entre les usages mitoyens et entre les différents locataires, notamment entre le plafond de la salle du Conseil et le logement situé au-dessus;
- Aucune séparation coupe-feu dans le vide technique entre le logement et les locaux de la ville;
- Aucune résistante au feu entre le plafond de la salle mécanique et le logement.

Sécurité, recommandations :

- Réaliser les compartimentations au feu requises en ajoutant les gypses requis sur les murs et plafonds existants aux endroits requis;
- Aménager un accès à la salle mécanique convenable.

Sécurité, correctif apporté

- Aucun correctif connu.

Plusieurs autres observations et recommandations sont mentionnées dans le rapport de la firme *d'Architectes Jacques & Gervais* que vous pouvez consulter à la page 7 et 8.

Correctif apporté à l'époque :

- Aucun correctif connu.

Estimation sommaire d'avant-projet :

Sommaire des coûts anticipés en 2013 : + ou - 841 669\$ (voir rapport p.8)



Réfection de la toiture en membrane 2013

Septembre 2013

Toiture St-Bo a obtenu un contrat de réfection de la toiture en membrane TPO et de l'isolant d'uréthane a été installé à certains endroits, contre-plaqué remplacé à certains endroits également.

Sommaire des coûts : 101 756,45\$

Mars 2020

Confinement pour tenter d'enrayer la propagation du coronavirus

Constat d'un dégât d'eau 2021

Août 2021

Constat d'un dégât d'eau au 1^{er} plancher dans le secrétariat et qui remonte jusqu'à l'entretoit.

Rapport d'assurance effectué par la firme *Soresto Trois-Rivières* avant le constat que la structure est atteinte et qu'il y a des traces de moisissures et d'amiante.

Septembre 2021

Accès limité au 2^e étage de l'hôtel de ville à la suite de l'apparition de traces d'infiltration.

Novembre 2021

Visite de l'hôtel de ville par les nouveaux membres du conseil municipal avec la direction générale de l'époque. Constat du dégât d'eau, suggestion d'un membre du conseil pour effectuer un test de qualité de l'air dans l'hôtel de ville afin de s'assurer de la sécurité des utilisateurs.

Consultation auprès de Renée Tremblay pour l'état de la situation. Madame Tremblay nous informe de l'existence de trois (3) rapports datant des années 2011, 2012 et 2013 soulignant plusieurs problèmes inquiétants en lien avec les fondations et la toiture de l'hôtel de ville.

Rapports GESFOR, Poirier, Pinchin 2021

Évaluation sommaire du laboratoire d'amiante et de champignon de *Pinchin Ltée*.

- L'aspect de l'échantillon correspond à celui de la vermiculite. L'analyse de cet échantillon par microscopie en lumière polarisée (MLP) a permis de confirmer qu'il contenait des fibres d'amiante;
- L'aspect de l'échantillon correspond à de la moisissures (*Cladosporium sp*, *Aspergillus*, *Penicillium*, etc.) en forte croissance.

Demande une offre de service à *GESFOR, Poirier, Pinchin* pour l'évaluation de l'hôtel de ville.

Mandat confié à *GESFOR, Poirier, Pinchin* : effectuer une évaluation de la contamination fongique à l'hôtel de ville.



Décembre 2021

Résultats du rapport demandé en novembre concernant l'évaluation de l'hôtel de ville

Observations :

- Présence de particules fongiques aéroportées (*Cladosporium* sp, *Aspergillus*, *Penicillium*, etc.);
- Présence d'amiante dans l'entretait;
- Présence de moisissure à l'étage et au rez-de-chaussée.

Recommandations :

- Moisissures
 - La croissance de moisissures dans les bâtiments constitue un facteur de risque pouvant mener à des problèmes de santé. Ce problème devrait par conséquent être pris en charge le plus rapidement possible en suivant les procédures actuellement en vigueur. L'employeur ou tout autre responsable de l'installation devrait provisoirement se charger de la gestion des risques jusqu'à ce que la décontamination fongique soit effectuée. Ces mesures peuvent inclure, sans s'y limiter, le fait de communiquer les résultats aux occupants et d'inciter les personnes souffrant de symptômes susceptibles d'être liés à une exposition aux moisissures ainsi que les personnes dont la sensibilité aux moisissures est connue à demander conseil à un médecin au sujet d'une occupation prolongée.
 - Effectuer une évaluation plus approfondie du comble et des murs afin d'identifier les sources d'infiltration d'eau, identifier l'étendue de la contamination;
 - Mettre en place toute mesure de gestion provisoire des risques;
 - Mettre en place, au besoin, une procédure d'assèchement. S'assurer que les matériaux de construction restants sont suffisamment secs avant de refaire les finitions.

Conclusion :

La présente évaluation effectuée au 140, rue Guimond, à Saint-Boniface (Québec) a permis d'établir que les infiltrations d'eau survenues dans le bâtiment ont eu un impact négatif sur la qualité de l'air intérieur dans le gymnase, le logement, dans les bureaux de la direction, le secrétariat et dans la salle 5 et 6 à l'étage. Les résultats de ces tests démontrent que la qualité de l'air ne rencontre pas les standards de Santé Canada et de la CNESST dans tout le bâtiment.

Rencontre d'urgence entre élus et membres de la direction de la Municipalité à la suite des résultats reçus de la firme *GESFOR, Poirier, Pinchin*. Mme Galarneau et la direction ont présentés par lecture le rapport aux élus. L'ensemble des élus ont enclenché le désir d'agir de façon rapide, préventive et responsable pour les utilisateurs.



Les différentes étapes du plan d'action effectuées 2021-2022

Mesures d'évacuation mises en place pour les occupants de l'hôtel de ville.

Communiqué pour informer les citoyens que les employés de la Municipalité sont en télétravail.

Début des démarches pour corriger la situation.

Avis public afin d'informer les citoyens des problèmes liés à une infiltration d'eau à l'hôtel de ville et à la fermeture de la bibliothèque.

Rencontre avec l'équipe de bénévoles de la bibliothèque pour les informer de la situation.

Évaluation des options envisagées pour trouver un endroit qui pourrait accueillir rapidement et convenablement les bureaux de l'hôtel de ville de façon temporaire :

- Étude des différentes options de réaménagement des services de la Municipalité.

Consultation des différents professionnels du bâtiment et mise en place d'un plan d'action.

Décision par le conseil de façon unanime la relocalisation des différents services :

- Réaménagement des services administratifs au Pavillon Gilles-Bellemare de façon temporaire (Déménagement des mobiliers, installation internet et serveur, entreposage de la collection de livres de la Municipalité);
- Protocole d'entente pour rendre disponible la Salle Roger Lupien : Âge d'Or, Club Optimiste, L'heure du conte, Scrabble, etc.

Janvier 2022

Communication pour informer les citoyens.

Déménagement des installations par la compagnie Martel Express Inc.

À la suite de la décision du conseil municipal, démission en bloc de l'ensemble des bénévoles de la bibliothèque.

Mars 2022

Résolution concernant l'emplacement temporaire de l'hôtel de ville au 155 rue Langevin. Le maire monsieur Pierre Désaulniers fait la lecture d'un communiqué relatant l'historique des événements précédents la décision de la relocalisation temporaire des bureaux de l'hôtel de ville à la bibliothèque lors de la séance du conseil du mois de mars.

Communication aux citoyens en lien avec la manifestation citoyenne organisée par de nombreux bénévoles en face du Pavillon Gilles-Bellemare.

Communiqué de presse pour informer les citoyens des faits et de l'historique ayant mené à la relocalisation de l'hôtel de ville à la bibliothèque, causant ainsi le déménagement temporaire de celle-ci.

Avril 2022



Mandat confié à *Renée Tremblay Architecte* : évaluer l'état du bâtiment existant de l'hôtel de ville 2022

Formation d'un nouveau comité de bénévoles avec M. Jacques Tremblay pour l'ouverture du nouveau point de service temporaire à la Salle Roger-Lupien.

Rapport de *Renée Tremblay Architecte* : état du bâtiment existant de l'hôtel de ville 2022

Septembre 2022

Dépôt du rapport de la firme *Renée Tremblay Architecte*

Observations :

- Nous pouvons constater qu'aucuns travaux majeurs n'ont été effectués pour corriger la mauvaise conception du complexe d'isolation-pare-vapeur-étanchéité du toit, à l'exception de la réfection de la membrane d'étanchéité de la toiture refaite en 2013;
- Depuis 2011, l'humidité et l'eau emprisonnées dans les entre-plafonds et les murs ont provoqué la croissance de champignons et de moisissures. Les éléments de la charpente en sont maintenant affectés et ont pourri par endroits, en plus d'affaiblir l'intégrité structurale du bâtiment, en particulier du toit.
- Les éléments de la charpente en sont maintenant affectés et ont pourri par endroits et affaiblissent l'intégrité structurale du bâtiment, en particulier du toit;
- Le vide sanitaire est également affecté par la présence d'eau de ruissellement tel que décrit dans le rapport des *Architectes Jacques et Gervais* de 2013. À notre connaissance, et à la suite de notre visite des lieux, nous avons constaté que le vide sanitaire est mal drainé, n'est pas ventilé, ni chauffé. Cet espace provoque également la présence d'une forte concentration d'humidité susceptible de favoriser la croissance des moisissures et champignons;
- Il n'y a pas de pare-vapeur empêchant l'humidité ambiante de se propager à l'entretoit;
- L'isolation est insuffisante pour empêcher la propagation de chaleur à l'entretoit;
- La ventilation et l'espace vide requis entre l'isolation et le pontage de toit sont insuffisants pour permettre une ventilation adéquate, l'humidité au contact du pontage de toit condense et s'infiltré en retombant par gravité dans les murs et plafonds du bâtiment depuis des années;
- Les percements ponctuels effectués lors des différentes infiltrations d'eau permettent d'avoir un aperçu limité de l'étendue des infiltrations d'eau et de l'étendue de la présence des moisissures détectées au rapport de *Gesfor, Poirier, Pinchin*.

Recommandations

- Lors d'infiltrations d'eau de toute nature dans les composantes d'un bâtiment, il est primordial d'éliminer la source des infiltrations d'eau sans délai et d'assécher ou de démolir et évacuer tous les matériaux comme le bois, l'isolant de vermiculite ou de laine minérale, les plâtres, gypses, carreaux de plafonds affectés par l'humidité s'ils ne peuvent être asséchés adéquatement;
- Les mesures à prendre dès que possible sont les suivantes afin de déterminer l'étendue des défauts et des correctifs à apporter à la structure et aux matériaux d'isolation et de revêtements :
 - Démolir les plafonds du 2e étage du bâtiment administratif et du gymnase;



- Retirer tous les matériaux affectés par l'humidité et les moisissures;
- Retirer les finis et isolants afin de vérifier l'état des éléments structuraux de la toiture et des murs du bâtiment;
- Assécher le vide sanitaire, chauffer et ventiler l'espace au besoin, drainer l'eau qui s'y accumule et qui y ruisselle.

Ces actions permettront de vérifier l'état réel de la structure du bâtiment et l'étendue exacte de la présence des moisissures. Les travaux dans l'entresol doivent se faire selon les exigences de la CNESST en présence d'amiante. Après ces travaux d'enlèvement des matériaux humides et contaminés, nous serons en mesure de constater l'état exact du bâtiment et plus précisément de sa structure.

Évaluation sommaire des coûts d'évaluation de la bâtisse : 250 000\$

Service temporaire de la bibliothèque

- Réaménagement d'un point de service temporaire de la bibliothèque;
- Ouverture du point de service temporaire avec la nouvelle équipe de bénévoles.

Communiqué de presse pour l'ouverture du point de service temporaire de la bibliothèque.

[Rencontre d'information à l'église : Expertise et étude de faisabilité 2022](#)

Octobre 2022

Présentation des 3 options:

- Option A : Nouvelle caserne de pompiers et nouvel hôtel de ville (Construction neuve caserne 10 200 pi², hôtel de ville 8 000 pi², coût 7 915 790,45\$);
- **Option B : Nouvelle caserne de pompiers et réaménagement complet (ventilation et ascenseur) de l'hôtel de ville existante. (13825 pi² et construction d'une caserne neuve 10 000 pi², correction des déficiences. Le sommaire des coûts prévisionnels: 5 768 834,50\$);**
- Option C : Nouvelle caserne de pompiers et réaménagement partiel de l'hôtel de ville (Réaménagement partiel (étage seulement) de l'hôtel de ville 6 167 pi² et construction neuve d'une caserne de 10 000 pi² pour un coût 5 416 558,85\$).

[Résolution du choix du scénario retenu par le conseil municipal 7 novembre 2022](#)

Novembre 2022

Communiqué de presse afin d'informer nos citoyens de l'état de la situation en lien avec la présentation du 27 octobre à l'église et de l'option B retenue.



- Construction de la caserne incendie ($\pm 10\,200$ pieds carrés);
- Décontamination complète du bâtiment actuel;
- Travaux de dégarnissage (démolition des plafonds, murs, etc.);
- Réfection totale de l'hôtel de ville (2 étages) - Conservation de la structure du bâtiment Réaménagement des espaces;
- Ajout d'un monte-personne (ascenseur) pour l'accessibilité universelle;
- Installation d'un système de ventilation-climatisation;
- Conservation du gymnase.

Les différentes étapes du plan d'action 2023

Janvier 2023

Dépôt du budget 2023 et du plan triennal d'immobilisation (PTI) : Retrait de la caserne de pompiers au PTI.

Prévision budgétaire selon le rapport de *Renée Tremblay Architecte* au niveau de la rénovation complète de l'hôtel approximativement 1 400 000 \$ sans la caserne de pompiers. Les coûts sont à titre indicatif et devront être approfondies à l'étape préliminaire. Incluant contingence, frais d'administration et œuvres d'art.

Mars 2023

Réception d'une lettre du syndicat des travailleuses et des travailleurs municipaux de Saint-Boniface afin de remercier M. le Maire, les conseillers (ères) et les membres de la direction concernant la prise en charge de la santé et bien-être de l'équipe d'employés concernant la relocalisation temporaire de l'hôtel de ville.

Confirmation au MAMH de prioriser le dossier de l'hôtel de ville et de suspendre la demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle caserne. Attente de l'autorisation du MAMH (Subvention du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)). Le projet de l'Hôtel de Ville est maintenant en seconde instance. Il est lu maintenant par un fonctionnaire de plus haute instance et nous sommes toujours en attente de réponse de leur part.

Avril 2023

À la demande du MAMH, le conseil municipal a adopté une résolution afin de suspendre la demande d'aide financière pour le projet de construction d'une nouvelle caserne au profit du projet du réaménagement complet de l'hôtel de ville afin de prioriser l'accès aux locaux de l'hôtel de ville le plus rapidement possible.

À la suite d'un article paru qui relate la gestion du dossier de l'Hôtel de Ville concernant la décision d'évacuer le bâtiment, l'administration municipale tient à faire une mise au point des différents éléments relatés dans cet article ainsi qu'un résumé des différentes étapes effectuées et à venir.



Mai 2023

Présentation du dossier complet à la séance du 1 mai ainsi que la mise en ligne de tous les rapports en lien avec ce dossier.

Étapes du plan d'action à venir

- Attente de l'autorisation du MAMH (Subvention du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales - PRACIM, 2^e audition);
- Règlement d'emprunt;
- Appel d'offres pour la gestion du projet;
- Appel d'offres pour la décontamination;
- Décontamination;
- Démolition à l'intérieur de l'hôtel de ville;
- Évaluation de la structure + plans et devis;
- Travaux de réfection;
- Réintégrer l'hôtel de ville ainsi que la bibliothèque.

Accès aux différents rapports

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les différents rapports complets déposés sur notre [site Web](#) :

- Rapport d'expertise de la firme *Renée Tremblay Architecte* (avril 2011);
- *Consultants S.M. Inc.* (octobre 2012);
- Rapport d'expertise de la firme *Jacques & Gervais* (juillet 2013);
- Offre de service *Soresto Trois-Rivières* (août 2021);
- Rapport sommaire *GESFOR, Poirier, Pinchin* (octobre 2021);
- Rapport d'évaluation des particules. *GESFOR, Poirier, Pinchin* (décembre 2021);
- Rapport d'expertise de la firme *Renée Tremblay Architecte* (septembre 2022).



Conclusion

En conclusion, il était important que la Municipalité fasse une mise au point majeure dans ce dossier en donnant accès à tous les rapports d'experts et en présentant l'historique en lien avec le bâtiment de l'hôtel de ville. Nous espérons que les citoyens comprendront les différentes décisions prises par le conseil municipal ainsi que les considérations qui les ont motivées. L'objectif de cette mise au point est de sensibiliser les citoyens de Saint-Boniface à l'ampleur de la problématique avec le bâtiment. Nous espérons également avoir mis en lumière la situation d'urgence qui nous a poussé à agir, face à de nombreuses problématiques et à différentes lacunes importantes remontant à plus d'une dizaine d'années concernant l'entretien de notre infrastructure et l'état de celle-ci. De plus, l'administration souhaite réaffirmer que ses décisions dans le dossier de l'hôtel de ville ont été prise de bonne foi, en s'appuyant sur les avis des différents professionnels du bâtiment qui ont été consultés. Notre priorité a toujours été de protéger la santé et la sécurité de nos bénévoles, de nos employés ainsi que des citoyens de Saint-Boniface. L'équipe en place est consciente que les citoyens sont préoccupés par les dépenses liées à l'hôtel de ville et nous souhaitons vous rassurer sur notre engagement envers une gestion financière responsable. Avec le dévoilement de tous les dossiers concernant l'hôtel de ville, la majorité du conseil municipal est d'avis que l'administration doit se concentrer sur les actions à venir afin de redonner l'accès aux locaux de l'hôtel de ville et la bibliothèque aux citoyens de Saint-Boniface et cela le plus rapidement possible.

Relevé photographique 2011-2023
Rapport Renée Tremblay Architecte 2011

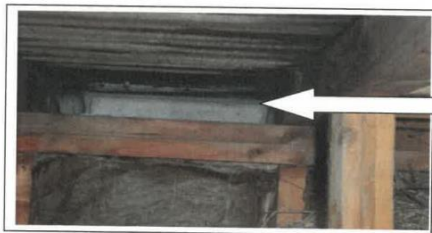


Figure 1.
Présence de givre importante à la périphérie du toit



VUE PRÉSENCE D'HUMIDITÉ



VUE TRACES D'HUMIDITÉ AU PLAFOND





Rapport des Architectes Jacques & Gervais 2013



Rapport Renée Tremblay Architecte 2022



Photo 22 – Sondage #28, entre-plafond
*observation de taches de moisissures sur quelques éléments de bois



Photo 12 – Sondage #1, corridor à l'étage
*observation de moisissures sur l'uréthane giclé

